



031/18/011-AN

SNEP-FSU
2 Avenue Jean RIEUX
31500 Toulouse
ISSN 1265 - 6526

Déposé le Octobre 2020 N°5

Dispensé de timbrage

Sommaire

- P1** : Édito.
P2 : Organigramme.
P3 : Mutations 2020.
P4, 5 : Entrevue SNEP/IPR/Rectorat.
P6 : Rentrée en Ariège. Professeurs stagiaires.
P7 : Congrès SNEP. Nouveau Recteur.
P8 : Site SNEP Toulouse. Stages.
P9 : Fiche de syndicalisation.
P10 : Trésoriers départementaux. Citation.
P11 : Centre EPS et Société.
P12 : Congrès académique extraordinaire.

Édito**Mission Possible : DESTRUCTION !**

L'épisode du remaniement ministériel a été significatif et symbolique du projet Macronique ...

Mission : On poursuit l'entreprise de démolition des services publics en particulier celui de l'Éducation Nationale en laissant le ministère à J-M Blanquer afin qu'il mette en œuvre sa « **stratégie du choc scolaire** ». Mise en lumière de la privatisation à travers 4 piliers : la gestion des personnels, la territorialisation de l'école, le statut des fonctionnaires, le métier et l'expertise des enseignants.

La crise actuelle et l'État d'urgence sanitaire sont les prétextes à des bouleversements sans précédent de l'École publique française qui sont à l'œuvre sans aucun débat démocratique.

Jean-Michel Blanquer va avoir ainsi les coudées franches pour imposer un modèle scolaire concurrentiel, managérial et digital, permettant un désengagement massif de l'État tout en accentuant l'illusion du « libre choix » et la surveillance de masse.

Dès cette rentrée scolaire, l'École Publique pourrait basculer vers un système scolaire entrepreneurial et ubérisé, profondément inégalitaire et territorialisé, ne faisant plus reposer la scolarité que sur le capital scolaire, social et économique des familles.

Cette attaque est majeure... Contre l'égalité des droits, contre l'émancipation par les savoirs et la culture et contre une certaine idée de l'École assurant une mission de service public pour toutes et tous.

Cette vision technocratique et managériale ne vise rien moins que de transformer les écoles et les établissements scolaires du second degré en petites entreprises soumises à des contrats d'objectifs chiffrés s'appuyant sur des évaluations.

Blanquer vise à poser une chape de plomb sur l'École et ses personnels. Contraints de taire leurs maux, les agents de l'Éducation Nationale sont assujettis au sein d'une École où la verticalité du pouvoir sera totale... Le Ministre est en prise directe avec la profession, se substituant aux cadres intermédiaires tout en leur assignant des feuilles de route draconiennes par médias interposés... !

L'École va être sommée d'obéir, de s'adapter de gré ou de force, de se soumettre et de fonctionner comme l'exécutif l'a décidé

quand bien même rien de ce qui a été décidé n'a été confronté au réel. « L'intendance suivra... », mais sans moyen, sans réflexion, ni délai.

L'EPS n'est pas oubliée dans cette vision de l'École et la place que leur réserve nos gouvernants laisse à réfléchir ! Avec la mise en place des 2s2c et la réunion des deux ministères (EN et Jeunesse et Sports), se dessine la nouvelle architecture des projets du ministère : LAISSER la porte ouverte à une externalisation de notre discipline animée par des personnels hors Éducation Nationale.

La gestion des personnels n'est pas en reste. Il n'y a qu'à constater comment s'est passé le mouvement des mutations cette année !

L'attaque en cours est d'une violence inouïe. Et Résister est et sera impératif. Une autre École est possible, organisée par ses personnels dans l'intérêt des élèves et de leurs familles. Non l'École n'est pas une marchandise Messieurs les ministres. Et l'École n'est pas et ne peut être considérée comme une entreprise, gouvernée par des principes tels que la rentabilité, les flux et les stocks, la communication.

Un nouveau projet est certes nécessaire, mais d'une École solidaire et juste, d'une École émancipatrice et garantissant les mêmes droits à toutes et tous sur tout le territoire. Une école où les élèves et les enseignant-es ont plaisir à construire ensemble le monde de demain.

Deux alternatives :

Se taire, baisser les bras, détourner le regard... Et ainsi, laisser l'École Publique être démantelée par la volonté d'un homme au service d'un système économique et politique injuste et obsédé par un seul objectif : libéraliser et privatiser.

Refuser cette destruction programmée et relever la tête... Pour rejoindre dès à présent la Résistance... Que sont les Syndicats et notamment le SNEP dans la lutte et la défense du service public d'Éducation et en participant à toutes les initiatives et rendez-vous prévus dans cette année électorale de congrès.

La balle est dans notre camp ! Bonne année scolaire



Jean-Paul POITOU (le 27 septembre 2020)



LE SNEP MIDI-PYRÉNÉES

« Organigramme »

CO-SECRETAIRES ACADEMIQUES

Claude BOYALS 06 89 41 45 21	André CASTELLAN 06 15 28 40 59		Pascal MARTIN 07 81 97 71 90	Jean-Paul POITOU 06 95 24 78 43
RESPONSABLES SYNDICALISATION →	Jean-Luc GAUBERT (81,82,46,12) 06 72 39 63 39	Jean-Luc SENAT (09,31,32,65) 06 10 66 17 11	TRESORIER ACADEMIQUE →	Jérôme BADET 06 07 03 44 98

PERMANENCES

*Le mardi 9h à 18h
Le jeudi 9h à 18h
Contactez-nous par mail ou
téléphone, laissez un message sur le répondeur*

COORDONNEES DU SNEP TOULOUSE

2 Avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE
Tel : 05 61 80 95 04
Adresse e-mail : s3-toulouse@snepfusu.net

DPT	SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
09	CHARTIER Corinne	15 rue du Pas du Laurier 09100 PAMIERS	06 37 42 41 83	cocobelle1972@gmail.com
12	PETIT Céline	19 avenue des Causses 12520 AGUESSAC	06 75 51 29 66	petit.tesini@laposte.net
31	BOUDES Sarah	Villa n°10 27 chemin de Bouconne 31700 MONDONVILLE	06 84 12 40 57	sarah.boudes@gmail.com
	MARTIN Pascal	Quartier Lazières 31290 VIEILLEVIGNE	07 81 97 71 90	pascal.eps@club-internet.fr ou s2-31@snepfusu.net
32	GOIRAND Philippe	1 rue Sainte Marie 32360 JEGUN	06 09 09 08 59	s2-32@snepfusu.net
46	FOLTZER Laure	Pied de la Croix LE BOURG 46600 CUZANCE	0672 71 58 74	laure.foltzer@ac-toulouse.fr
65	CAHUE-MERCIER Fabrice	6 bis chemin d'Azereix 65000 TARBES	06 79 68 39 30	f.cm065@gmail.com
81	CASTELLAN André	5 Rue du Tarn 81150 CASTELNAU de LEVIS	06 15 28 40 59	andre.castellan@free.fr
82	DEFRUIT Stéphane	Lieu dit Escudes 82600 AUCAMVILLE	06 04 04 00 30	stephane2fruit@hotmail.com
	POITOU Jean-Paul	FSU 23 Grand Rue Sapiac 82000 MONTAUBAN	06 95 24 78 43	s2-82@snepfusu.net

EN DEHORS DES BULLETINS REGIONAUX, PENSEZ A CONSULTER LE SITE DU SNEP ACADEMIQUE





MUTATIONS 2020

« Du grand n'importe quoi, au grand mensonge ! »

Voilà sans doute un bilan qui ne ravira pas les responsables et autres chefs du rectorat de Toulouse qui, soit dit en passant, viennent de connaître de vraies augmentations salariales quand les enseignants français continuent eux de dégringoler dans la grille des salaires des enseignants de l'Union Européenne.

Pour bons et loyaux services rendus, Blanquer sait remercier les zélés applicateurs des lois immorales et injustes dont celle sur la fin du paritarisme dans la fonction publique.

C'est donc un algorithme qui affecte dorénavant les personnels enseignants.

Plus d'intervention humaine, car cet algorithme, dont aucun responsable du rectorat de Toulouse n'est capable de nous donner le programme, est la perfection annoncée...

Plus de communication avec les représentants élus du personnel. Le SNEP, comme toutes les autres organisations syndicales, n'a eu aucun document : ni les demandeurs, ni les vœux des uns et des autres, ni les affectations de tous les mutés...

Mais c'était sans compter sur la proximité de terrain que vos élus ont toujours. Et, grâce à vous et vos retours, le SNEP a pu retracer tout le mouvement avec le barème de tous les mutés.

Et notre bilan est sans appel : ce mouvement 2020 restera comme le 1^{er} (et nous nous battons pour qu'il soit le dernier) mouvement malhonnête et non respectueux des barèmes.

Florilège :

- Les mesures de carte scolaire n'ont plus le droit à une mutation sur leurs vœux précis : tous les collègues en MCS cette année sont mutés sur leur vœu bonifié au mépris de leur ancienneté de poste. Ainsi 2 collègues auraient dû être mutés sur leur vœu à Auch et Toulouse. Un 3^{ème} collègue aurait dû « rester » dans son établissement de Haute Garonne, mais la machine l'a « oublié ».
- Les collègues en poste dans les différents départements n'ont pas pu bénéficier des « chaînes » habituelles : aucun travail manuel n'a été fait. Nous avons identifié pas moins de 7 collègues titulaires qui auraient obtenu satisfaction si le rectorat avait daigné travailler dans le respect des barèmes.
- Les collègues déjà en poste dans les communes avec de nombreux établissements ont été « oubliés » s'ils demandaient d'autres établissements dans cette même commune : au moins 2 collègues sur Toulouse, 1 collègue sur Auch. Sans doute sur Albi et sur d'autres communes, mais sans les documents, le SNEP n'a eu connaissance que de 150 demandeurs alors qu'il y en a eu au moins 250... La machine « parfaite » a bien pu oublier d'autres titulaires...
- Les collègues entrants dans l'académie et dans les départements ont eux aussi été lésés. Pas moins de 12 d'entre eux auraient dû obtenir mieux, mieux que leur vœu départemental par exemple. Mais là encore, la perfection du programme de l'algorithme ne permet pas les chaînes entre les collègues entrants par exemple. Ainsi on constate que Madame B aurait dû obtenir le vœu commune de Nogaro quand Madame A pouvait obtenir son vœu commune de Lectoure. L'ordinateur a fait le contraire en plaçant ces 2 collègues à plus de 70 kilomètres de leurs habitations respectives : quel est le bénéfice pour l'éducation nationale, pour les élèves, pour ces 2 enseignantes ?

Autre exemple sur Toulouse et les bonifications REP+ (+800 points, ce qui fausse les barres et engendre de nombreuses erreurs) : Monsieur X a plus de points que Madame Y sur la commune de Toulouse. Pourtant, il se retrouve sur un vœu « tout poste » dans le 31 qui le met à plus de 50 kilomètres.

Enfin, sur Albi, le collègue entrant qui a le plus de points sur le collège de Bellevue qu'il a placé en vœu N°1, où il y avait 2 postes, se retrouve à Castres... Il n'y a pas d'erreurs ???

Bilan des 18 communes où il y a des erreurs manifestes qui peuvent aussi vous concerner, alors n'hésitez pas à nous contacter : Albi, Auch, Auterive, Castres, Cazères, Colomiers, Cugnaux, Fontenilles, Lectoure, Lèguevin, Mazamet, Muret, Nogaro, Pibrac, Pins-Justaret, Revel, Toulouse et les lycées toulousains entre autre, Tournefeuille, ...

Le SNEP-FSU dénombre donc pas moins de 25 erreurs qui bafouent toutes les règles de gestion humaine des mutations. Pour le rectorat ce ne sont que des « adaptations » au traitement déshumanisé voulu par Blanquer. Les enseignants ne sont que des pions et des numéros interchangeables et la prochaine étape que Blanquer a annoncé dans son livre de 2016 : poste à profil partout, au libre choix des chefs d'établissements. En détruisant le fragile équilibre qui existait via le travail des commissaires paritaires du SNEP et de la FSU, le rectorat de Toulouse entame un peu plus la confiance déjà médiocre que les enseignants avaient sur leur système de mutation. Faire disparaître la transparence et l'équité sert à coup sûr l'individualisme forcené que Blanquer veut imposer à toutes et tous...

Les jeunes britanniques se sont révoltés contre un algorithme qui les affectaient dans le supérieur...

Les enseignants français et nos élèves feraient bien de s'en inspirer !



Pascal MARTIN



ENTREVUE SNEP-FSU / IA-IPR EPS / RECTORAT

« Compte rendu de l'entrevue du 7 juillet 2020 »

Etaient présents :

IA-IPR EPS : Mme AUSSET, Mme FIL, M. JOLY

Rectorat : Mme RUFAS, Directrice de la DPE, M. FAISY, Secrétaire Général Adjoint

SNEP-FSU : Mme CHARTIER, M. CASTELLAN, M. MARTIN

Cette entrevue a été demandée à l'initiative du SNEP-FSU pour y aborder les thèmes suivants :

Les fiches protocoles d'évaluation baccalauréat 2021.

Le dispositif 2S2C.

Le paritarisme et la gestion de carrière des enseignants.

Les professeurs stagiaires.

La gestion des enseignants contractuels.

1-Les fiches protocoles d'évaluation baccalauréat 2021 :

Le SNEP-FSU rappelle son opposition à la réforme du baccalauréat initiée par le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel BLANQUER.

Concernant l'évaluation en EPS nous déplorons que, pour le futur baccalauréat, la part de l'évaluation en EPS attribuée aux rôles sociaux soit si importante (8 points sur 20) tendant à transformer l'EPS en discipline de la citoyenneté. Pour nous, cette évolution ne répond pas aux besoins d'une jeunesse de plus en plus en surpoids et de plus en plus oisive (le temps passé par les jeunes d'aujourd'hui devant des écrans est alarmant).

Nous rappelons également que cette réforme n'a pas été voulue par les enseignants et, qu'en ce qui concerne notre discipline, celle-ci s'est faite sans qu'un réel bilan de l'existant n'ait été réalisé.

Nous indiquons que les enseignants de lycée ont été mal à l'aise face au travail demandé et que, pour une partie d'entre eux, ils ont mal vécu les retours qu'ils ont reçu de leur travail (selon nous 70% des fiches envoyées ont été retournées avec des demandes de modifications majeures ou mineures).

Face au travail de lecture et de correction de ces fiches, nous avons demandé comment avaient été choisis les correcteurs et allaient-ils avoir une rétribution pour l'important travail effectué.

Enfin, nous avons déploré la disparition d'un cadre national et académique plus précis, laissant selon nous une telle liberté aux équipes pédagogiques que désormais une même épreuve pouvait être évaluée de manière complètement différente d'un établissement à l'autre (en dehors de la répartition des points par Attendu de Fin de Lycée bien entendu).

En réponse à notre introduction, Mme FIL précise que l'académie s'est bien inscrit dans un cadre national et en a établi une déclinaison pour avoir une cohérence académique. Elle nous rappelle le calendrier choisi afin d'accompagner au mieux les collègues, calendrier échelonné de décembre 2019 à juin 2020. L'analyse des 200 référentiels reçus au 31 janvier a permis d'affiner les critères devant caractériser le cadre académique. Au 27 avril, 900 référentiels ont été envoyés par les équipes EPS. Un travail en visio-conférence durant la période de confinement et des réunions ensuite par département ont permis d'étayer une grille de lecture commune des référentiels reçus avant retour dans les établissements. Pour Mme FIL, 56%, et non pas 70%, des fiches nécessitaient des modifications. Ce ne sont pas les correcteurs qui ont validé les référentiels, mais la commission académique qui s'est tenue en juin. Les correcteurs, une soixante environ répartis sur les différents champs d'apprentissage, ont été sollicités à partir de leurs compétences. Les binômes ensuite constitués se sont engagés bénévolement dans ce travail.

Nous réintervenons pour savoir si les correcteurs savaient en s'engageant dans ce travail qu'ils ne seraient pas rétribués. M. FAISY nous signale alors qu'il n'y a pas de cadre réglementaire pour les rémunérer.

Nous questionnons ensuite sur les opérations à venir et notamment au cas où des protocoles ne seraient pas validés à la commission d'octobre.

Mme FIL nous précise que le travail d'analyse des référentiels se poursuivra en septembre et qu'une démarche d'accompagnement se fera pour les équipes dont les protocoles ne seraient pas validés. Un travail devrait être également conduit sur les projets pédagogiques allant de la classe de seconde à celle de terminale. L'année à venir est une phase test. Les référentiels seront certainement à revoir après avoir été mis à l'épreuve et analysés durant l'année. Lorsque les problèmes techniques du site EPS de l'académie seront résolus, il est prévu d'y mettre en ligne plusieurs référentiels pour une même activité afin que chaque équipe EPS puisse éventuellement s'en inspirer, le but étant toutefois de ne pas donner un modèle clé en main. Mme FIL, membre de La Commission Nationale des Examens, pourra faire remonter par champ d'apprentissage les remarques portées par l'académie.

Enfin, même si les E3C de première ont été assouplis, les IA-IPR souhaitent être alertés si les CCF EPS venaient à être en



ENTREVUE SNEP-FSU / IA-IPR EPS / RECTORAT (suite)



« Compte rendu de l'entrevue du 7 juillet 2020 »

2-Le dispositif 2S2C :

Même si nous avons entendu les paroles apaisantes de M. PAPILLON, DASEN du Lot et représentant de M. le recteur lors du Conseil Régional UNSS du 30 juin, nos inquiétudes demeurent quant à la pérennité de ce dispositif après la rentrée scolaire. Alors que des formateurs en STAPS ont alerté sur la dangerosité d'un tel dispositif vis-à-vis de notre discipline (une pétition a circulé sur ce sujet, pétition qui a été signée assez massivement), que des personnalités comme DELIGNIERE l'ont condamné, le SNEP-FSU attendait que l'inspection pédagogique le dénonce également. Nous attendions notamment une autre posture de l'Inspection Générale.

Pour nous, ce dispositif ne doit en aucun cas être mis en place sans au moins l'accord de l'équipe EPS de l'établissement. C'est pourtant malheureusement ce qui s'est produit dans un collège du Tarn ce qui laisse à penser qu'une telle situation pourrait venir à se reproduire si ce dispositif venait à perdurer.

Enfin, le maintien de Jean-Michel BLANQUER au ministère de l'Education Nationale n'est pas pour nous un bon signal puisqu'il est l'instigateur de ce dispositif, de la réforme du lycée, et que nous connaissons sa vision de l'Ecole basée sur le modèle allemand qui pourtant est aujourd'hui décrié Outre Rhin.

Il n'y a pas eu de réel débat sur ce thème, M. FAISY rappelant simplement qu'aux dires mêmes du ministre de l'Education Nationale ce dispositif 2S2C serait amené à évoluer (*nb : nous ne savons pas toutefois dans quel sens ce dispositif évoluerait, mais nous ne pouvons qu'avoir des craintes puisque désormais non seulement M. BLANQUER est le ministre de l'Education Nationale, mais il est aussi celui de la jeunesse et des sports*).

3- Le paritarisme et la gestion de carrière des enseignants :

De nombreux échanges ont déjà eu lieu entre le SNEP-FSU et le rectorat sur des questions techniques liées au mouvement intra. Nous dénonçons toujours la fin des CAPA et FPMA qui engendrent de la part des collègues une suspicion quant au travail du rectorat. L'opacité des opérations du mouvement intra et les nouvelles règles établies transforment le paritarisme en clientélisme. Comme nous ne pouvons plus avoir de vision d'ensemble, comme nous ne pouvons même pas savoir si les recours déposés par nos collègues sont légitimes ou non, le rôle des commissaires paritaires va se résumer dorénavant à contester alors qu'ils étaient jusqu'à présent dans la co-construction avec les gestionnaires du rectorat. Nous assistons à un véritable recul historique des fondements de notre démocratie.

Mme RUFAS précise simplement qu'un cadre existe et que les enseignants peuvent consulter les circulaires sur le site académique. Si des erreurs venaient à être constatées des affectations dérogatoires peuvent être envisagées ainsi qu'une bonification pour le mouvement de l'an prochain. Pour elle, les résultats de l'algorithme sont justes puisqu'il traite tout le monde d'une manière équitable.

4-Les professeurs stagiaires :

Nous formulons 2 demandes, l'une concerne la titularisation des professeurs stagiaires de cette année (vont-ils être toutes et tous titularisés ou y aura-t-il des renouvellements, voire des invalidations ?), l'autre a trait au calendrier de rentrée des futurs professeurs stagiaires que l'académie va accueillir (quand devront-ils faire leurs vœux, à quelle date seront-ils affectés, comment seront les conditions d'accueil cette année ?).

Mme FIL et M. JOLY nous indiquent que les notifications de validation sont en cours et qu'ils nous en informeront dès que le recteur les aura officialisées.

Concernant le calendrier, Mme RUFAS nous précise que le rectorat recevra des informations du ministère fin juillet quant au nombre de professeurs stagiaires et que d'ici une quinzaine de jours la circulaire de rentrée devrait être publiée sur le site académique.

5-La gestion des enseignants contractuels :

Nous souhaitons connaître les textes qui régissent la rétribution des personnels contractuels et notamment leur rémunération durant les vacances d'été. En effet, plusieurs contractuels ont interpellé les services du rectorat concernant ce dernier point, et les réponses qui leur ont été données ne sont, pour nous, pas satisfaisantes puisqu'elles ne correspondent pas à ce que le texte national prévoit.

Mme RUFAS s'engage à nous transmettre les règles académiques en la matière et Mme AUSSET nous rappelle qu'il existe un Livret des contractuels que l'on peut retrouver sur le site académique.

Dernier point évoqué en dehors de l'ordre du jour, celui des petits établissements ruraux qui contraignent le seul enseignant d'EPS à avoir un complément de service dans un autre établissement. Quand le complément à faire est proche de l'établissement d'affectation cela ne nous dérange pas car nous sommes attachés au service public d'éducation sur l'ensemble du territoire, mais quand cela oblige le collègue à des déplacements longs, d'autres solutions devraient être envisagées. Parmi celles-ci nous proposons pour l'enseignant, dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème}, et sur la base du volontariat, la possibilité d'intervenir sur l'école primaire de son secteur.

M. FAISY reconnaît que cette proposition devrait être étudiée.





RENTRÉE EN ARIÈGE

« Tout va bien Monsieur Blanquer ! »

Dans un contexte sanitaire complexe, ordre et contre-ordre ont été une des caractéristiques de cette rentrée ! Mais n'est-ce pas oublier notre cœur de métier et l'importance pour nos élèves de reprendre le chemin de l'école et des activités physiques et sportives.

Les « repères pour le reprise de l'éducation physique et sportive en contexte COVID » nous le précisent, il nous faut « **aborder et entrer dans de véritables apprentissages liés aux programmes en dépassant la simple « remise en forme »** ».

Mais comment peut-on dire que cette rentrée se passe dans des conditions normales alors même que 6 établissements de l'Ariège ne peuvent pas assurer les cours d'EPS à l'ensemble des élèves. L'importance de l'éducation physique et sportive est essentielle selon notre gouvernement (lutte contre la sédentarité / l'obésité ...) et pourtant le manque cruel de TZR pour assurer la continuité du service public d'éducation saute aux yeux cette année encore.

Cette situation est bien la conséquence de la politique menée par le gouvernement qui n'ouvre pas assez de postes aux concours, avec comme conséquence pour notre académie une nouvelle diminution du nombre de TZR (pour rappel, il y avait 110 TZR en 2015 dans notre académie, il n'en reste plus que 44 à cette rentrée). Pour l'Ariège, seuls deux TZR pour couvrir les besoins en remplacement de tout le département, TZR déjà affectés pour l'année scolaire. Avec la loi de la Transformation de la Fonction Publique, nous voyons bien que l'emploi statutaire est remis en question au profit de l'emploi précaire. Ce ne sont pas moins de 5 contractuels, personnels moins coûteux et plus corvéables, qui ont été recrutés à cette rentrée. Et pourtant cela n'est pas suffisant puisqu'encore 64 heures d'EPS par semaine n'étaient pas assurées sur le département à la rentrée.

Si l'on veut qualifier cette dernière, ne parlons pas d'une rentrée dans la joie comme Monsieur Blanquer l'a formulé, mais parlons plutôt de précipitation et d'impréparation, alors même qu'un certain nombre des situations alarmantes que nous vivons étaient prévus dès le mois de Juin.

Corinne CHARTIER

PROFESSEURS STAGIAIRES

« Rentrée délocalisée et masquée »



Crise sanitaire oblige, la rentrée des professeurs stagiaires n'a pu cette année se dérouler selon le programme initialement prévu. Au lieu d'accueillir l'ensemble des lauréats concours au « Phare » à Tournefeuille le mercredi 26 août, c'est le jeudi 27 que les professeurs stagiaires ont débuté leur première journée de formation et ce, selon leur discipline, sur 3 lieux d'accueil différents. C'est donc à l'INSPE de Ranguel qu'une équipe militante du SNEP s'est rendue afin de rencontrer nos jeunes collègues après en avoir heureusement été informé par l'un d'eux, le rectorat s'abstenant toujours de communiquer envers les organisations syndicales.

Ceci dit, et comme toujours, cette rencontre a été très conviviale et nous a permis de remettre notre « fameuse » plaque SNEP tant enviée, ainsi que de multiples informations qui, soyons en sûr, seront d'une grande utilité à celles et ceux entrant dans le métier.

Bien entendu, rappel a été fait sur le volume horaire hebdomadaire à ne pas dépasser pour les professeurs stagiaires et le fait qu'ils n'ont pas à réaliser d'heures supplémentaires. Il a été également précisé que le forfait AS de 3 heures est à réaliser au cours du premier semestre.

Nous les avons aussi invités à s'inscrire aux stages organisés par le SNEP, avec notamment celui du vendredi 27 novembre concernant le mouvement inter et celui du jeudi 7 janvier sur l'escalade spécifiquement réservé pour eux.

Compte tenu d'un contexte de plus en plus liberticide auquel nous sommes confrontés et de la mise à mal du paritarisme, espérons que cette nouvelle génération d'enseignants comprenne très rapidement l'importance de ne pas rester isolé et qu'une des meilleures manières de réagir demeure malgré tout l'engagement syndical. Nous connaissons l'importance pour eux de cette année de titularisation, mais gageons qu'ils sauront ne pas céder aux pressions qu'ils ne manqueront pas de subir pour faire d'eux de « bons fonctionnaires », taiseux et obéissants comme le rêve notre élite administrative.

André CASTELLAN



CONGRÈS SNEP

« Participez au congrès de votre département »



Le congrès national du SNEP, qui se réunit tous les 4 ans, aura lieu cette année du lundi 22 au vendredi 26 mars 2021 à Porticcio (si les conditions sanitaires le permettent).

Les syndiqués SNEP seront donc appelés à faire entendre leurs voix en votant sur les rapports d'activité, les bilans financiers et les futurs bureaux. Tout cela du niveau départemental jusqu'au niveau national en passant par celui de l'académie.

Les « hostilités » démarreront lors des congrès départementaux (calendrier ci-contre).

Il est important, pour la vitalité d'un syndicalisme tel que le nôtre, d'être nombreux lors de ces congrès, tout comme il est primordial de venir renforcer les bureaux départementaux.

Sur ce dernier point d'ailleurs, un appel à candidature vous est parvenu ou vous parviendra très prochainement.

Chacune et chacun est donc amené à donner son point de vue. Ne laissez pas cette opportunité passer et participez au congrès de votre département.

Dates des congrès départementaux

ARIEGE : 15 décembre

AVEYRON : 8 décembre

HAUTE GARONNE : 10 décembre

GERS : en attente

LOT : 10 décembre

HAUTES-PYRENEES : en attente

TARN : 17 décembre

TARN ET GARONNE : 17 décembre

NOUVEAU RECTEUR POUR TOULOUSE

« Changement à la tête du rectorat, le turn-over se poursuit »

Après le départ de Mme BISAGNI-FAURE Anne l'an dernier (pour l'académie de Bordeaux) et l'arrivée de son successeur, M. DELAUNAY Benoît, l'été aura vu ce dernier quitter Toulouse au bout d'une année (pour un poste au ministère) et la nomination ce 21 juillet 2020 d'un nouveau Recteur pour notre académie. A croire que la stabilité pour le bien du service rectoral et des relations entre administration et organisations syndicales n'est pas un souci pour notre ministère ...

Bref, c'est donc M. FOURAR Mostafa qui va désormais piloter notre grande académie.

Auparavant, il était Recteur de l'académie de Guadeloupe, poste qu'il occupait depuis le 14 février 2018 (il n'y aura donc pas fait 2 ans), et avant cela, M. FOURAR dirigeait l'Ensem (École nationale supérieure d'électricité et de mécanique) depuis février 2013.

Docteur en mécanique des fluides de l'Institut national polytechnique de Toulouse (*espérons qu'il saura remettre de la fluidité dans les relations rectorat/organisations syndicales*) et habilité à diriger des recherches en énergétique à l'Institut national polytechnique de Lorraine, M. FOURAR est professeur des universités à l'École nationale supérieure des mines de Nancy, dont il dirige le département énergie et procédés industriels de 2004 à 2007.

Il prend ensuite la tête du Centre d'enseignement et de recherche (CER) de l'Ensam (École nationale supérieure des arts et métiers) de Châlons-en-Champagne, avant d'être nommé, en 2009, Recteur de l'académie de La Réunion.

M. FOURAR a par ailleurs effectué de longs séjours scientifiques à l'Institut français du pétrole et dans les universités américaines de Stanford et de Berkeley (Californie).



Le nouveau recteur de Toulouse

Auteur d'un ouvrage pédagogique sur la mécanique des milieux déformables et de nombreuses publications internationales, il est fondateur et président de l'association "Dessine-moi un rêve", qui œuvre pour l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur (*pour ce qui est de l'ouverture sociale, on jugera aux actes*).

Le SNEP académique lui a d'ores et déjà demandé audience afin d'aborder notamment la question de la remise en cause du paritarisme et son corolaire ; l'absence de dialogue qui s'est instauré entre les services rectoraux et les représentants syndicaux. Nous reviendrons bien entendu sur le mouvement 2020 et ses nombreuses erreurs, l'affectation d'enseignants se faisant désormais par une machine sans aucun contrôle humain. Et nous évoquerons également le calibrage de l'académie, puisque le nombre de nos collègues TZR est en chute libre créant dès cette rentrée une rupture dans la continuité de l'enseignement de l'EPS. Nous pourrions également évoquer la question des contractuels dont l'académie use et abuse. Les sujets ne manquent pas ...

Si vous aussi vous souhaitez que d'autres thèmes soient abordés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du SNEP académique. Nous ne manquerons pas de faire part de vos remarques à ce nouveau Recteur qui « compte sur notre engagement pour continuer à relever ensemble les défis qui sont les nôtres au service de la réussite des élèves » (dixit son message adressé par mail le 20 août) .





SITE DU SNEP TOULOUSE

« Et si vous vous y abonnez ? »

La parution des bulletins régionaux du SNEP, comme celui que vous ne manquez pas de lire en ce moment, est toujours en décalage avec l'actualité pour des raisons essentiellement techniques et de temps. En revanche, le site du SNEP Toulouse offre une plus grande réactivité, car un article, une information, peuvent très vite y être publiés. Un autre avantage offert par le site est de vous permettre de recevoir sur votre messagerie électronique, et ce, au moment même de sa parution, la dernière mise à jour effectuée.

Comment faire pour cela ? Rien de plus facile ! Il suffit de s'abonner en se rendant sur le site SNEP Toulouse et en cliquant dans la colonne de droite de la page d'accueil, rubrique « s'abonner ». Là, vous saisissez votre adresse mail et vous cliquez de nouveau sur « s'abonner ». Vous recevrez alors un message sur votre boîte mail et il vous suffira juste alors de confirmer votre abonnement.

Pas de crainte à avoir, votre messagerie ne sera pas inondée de mails, au pire, rien qu'en lisant l'intitulé du message, vous n'aurez qu'à supprimer celui-ci (que vous pourrez toujours retrouver sur le site).

S'abonner évite ainsi de se rendre sur le site pour voir quelles sont les nouveautés.

S'abonner, permet de recevoir les informations académiques dès leur parution et ne pas manquer par exemple la date d'inscription à l'un des formidables stages organisés par le SNEP.

Alors pourquoi hésitez davantage ? Rendez-vous dès à présent sur le site SNEP Toulouse !

André CASTELLAN

STAGES 2020-2021

« Une façon conviviale de se former »

Le calendrier des stages est régulièrement mis à jour dans l'onglet stage sur le site académique : www.snepfsu-toulouse.net.

Actuellement les stages prévus sont les suivants :

Stages	Dates	Lieux et inscriptions	Animateurs
Mutation INTER	Vendredi 27 novembre 2020	Snep Toulouse Inscription à venir	Commissaires Paritaires
Hip-Hop Niveau 1	Lundi 30 novembre et mardi 1er décembre	Gaillac (81) Inscription à venir	Julie NIVOIX et Mathieu LAMONEYRIE
Escalade (réservé stagiaire)	Jeudi 7 janvier 2021	Grenade (31) Inscription à venir	Eldridge SAINT JACQUES
Mutation INTRA collègues dans l'académie	Jeudi 11 mars 2021	Snep Toulouse Inscription à venir	Commissaires Paritaires
Mutation INTRA entrants dans l'académie	Vendredi 12 mars 2021	Snep Toulouse Inscription à venir	Commissaires Paritaires
Débuter en CO et VTT	Jeudi 15 et vendredi 16 avril 2021	Puylaurens (81) Inscription à venir	Pierre CHABBERT

Pour chaque stage, nous essayons, environ 6 à 8 semaines avant, de poster un article où se trouve le détail du stage : contenus, lieu, horaire,.... Dans cet article, vous pouvez aussi trouver le lien d'inscription en ligne. En effet, dorénavant nous souhaitons privilégier cette procédure pour l'ensemble des stages. En parallèle, sur la page calendrier les liens vers l'article du stage et l'inscription en ligne deviennent actifs.

Céline PORTOLAN



Je renvoie ma fiche à mon trésorier ou trésorière départemental(e)

Identité	Date de naissance ___/___/___ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom :			Code établissement :		
	Nom de jeune fille :			Nom :		
	Prénom :			Adresse complète :		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités) :		
	Mail :			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
	Téléphone fixe :			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %
Téléphone portable :		Disponibilité		Congès (parental...)		
Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
	<input type="checkbox"/> Version papier		<input type="checkbox"/> Version papier			
	<input type="checkbox"/> Adresse personnelle		<input type="checkbox"/> Adresse personnelle			
	<input type="checkbox"/> Adresse établissement		<input type="checkbox"/> Adresse établissement			
<input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version électronique		Date et signature		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale						

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2020-2021

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Catégorie professionnelle	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport HC	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
	Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	308 €	315 €	334 €					
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €						
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Catégorie professionnelle	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
	Agrégé - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3					
Catégorie professionnelle	Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année					44 €	Abonnement Bulletin				
	Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €	Autre contractuel (CDD)					30 €	Non syndiqués				
	Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation					102 €	Institutions/Associations				
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine							Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service						
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source													
Inférieur à 1 151 € → groupe 1		51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €					
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €					
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €					
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €								

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Compl. d'adresse _____

CP - Ville _____

Pays _____

Code IBAN _____

Code BIC _____

Paiement récurrent **MERCI DE JOINDRE UN RIB**

NE RIEN INSCRIRE ICI →

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A :
 Le :
 Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

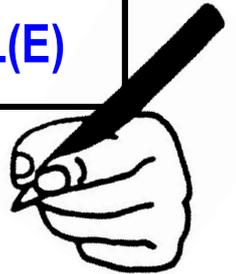




**ADHERER, c'est renforcer l'outil syndical qu'est le SNEP.
C'est aussi le premier acte militant et ne pas rester seul dans une
société de plus en plus individualiste.**

ET SI VOUS DÉCIDIEZ DE REJOINDRE LE SNEP ?

**ENVOYEZ VOTRE COTISATION
A VOTRE TRESORIER(E) DEPARTEMENTAL(E)**



LES TRÉSORIER(S) DÉPARTEMENTAUX

09 - Jérôme BADET	18 hameau de Danis	09700 SAVERDUN
12 - Line BARES Rés. Le Sud Appt D12 5 chemin de la corniche		12000 RODEZ
31 - Yannick MONTAGNAC	2 Impasse des Corbières	31830 PLAISANCE du TOUCH
32 - Cathy COIGNUS	14 rue de Marrens	32300 MIRANDE
46 - Hélène BOGUET	1158 Av. du château de Castelnaud	46130 BRETENOUX
65 - Nathalie DUPIN	20 rue du Bernede	65100 BARLEST
81 - Sylvette LONGHI	48 Bd Léon Bourgeois Appt 307	81100 CASTRES
82 - Sylvain GILMER	36 Chemin de l'Hermitage	81800 RABASTENS

CITATION à
MÉDITER



Thierry Alberti

« Il y a dans la vie de chacun un moment où il faut choisir de fuir ou de résister ! »

Charles BUKOWSKI (1920– 1994)





CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ

« Ne pas hésiter à s'abonner et/ou à soutenir »



Le Centre EPS et Société est une association professionnelle, créée par le SNEP-FSU. Elle s'est donnée l'objectif de penser les questions de l'EPS dans ses rapports à l'école, aux questions sociales et sportives et, plus largement, aux débats idéologiques de l'heure.

Le Centre EPS et Société produit une revue militante, *Contrepied* (CP), envoyée gratuitement aux adhérent.e.s du SNEP-FSU ; 52 numéros à ce jour.

Une adhésion (a minima 10€ pour les syndiqué.es, 20€ pour les autres) est encouragée pour donner à l'équipe militante quelques moyens de fonctionnement.

Nous vous sollicitons pour nous faire connaître vos propositions que nous ne manquerons pas de prendre en compte.

Rejoignez-nous !

ADHEREZ ! FAITES ADHERER !

Jean Lafontan, Président

A NOTER !

A compter de cette année, 2 numéros seront publiés :

L'EPS dans un établissement scolaire (octobre), La musculation (mars)

Notre site est régulièrement alimenté par nos réflexions et les vôtres. N'hésitez pas à nous écrire, nous attendons vos observations.

secretariat@epsetsociete.fr
www.epsetsociete.fr

Syndiqué-e au SNEP, je verse la somme de 10€ - 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser : _____

Non syndiqué-e au SNEP, je verse la somme de 20€ - 30€ - 40€ - 50€ - Plus à préciser : _____

NOM - PRENOM : _____

Mél : _____

UNIQUEMENT pour les non syndiqué-es, ADRESSE POSTALE _____

Code postal et ville _____



2 possibilités pour régler

Par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS ET SOCIÉTÉ, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS

En ligne (*paypal*) sur notre site www.epsetsociete.fr



CONGRÈS ACADÉMIQUE EXTRAORDINAIRE

« Y participer pour mieux résister »

BAC EPS 2021 :

Historique de sa mise en place nationalement et académiquement

Les nouveaux protocoles d'évaluation : quels enjeux pour l'EPS ?

Jeudi 8 et 9 octobre 2020

**Au lycée OLYMPE DE GOUGES
720 impasse LACOSTE
MONTECH (82)**

Le SNEP académique, fidèle à ses mandats, propose à la profession de se rassembler afin de débattre, sur un congrès d'étude de deux jours, des problématiques liées à la réforme du baccalauréat et plus particulièrement des nouveaux protocoles d'évaluation en EPS.

Sébastien MOLENAT, en charge de ce dossier au SNEP National, sera parmi nous et nous fera profiter de l'éclairage de la direction nationale et des enjeux afférents à ce dossier.

*Vous avez passé votre confinement à préparer et à travailler sur les protocoles Bac ?
Vous avez peut-être été agacés de les voir retoqués par les "experts" à la première mouture ?
Vous vous posez des questions quant à leur application en raison de la crise sanitaire ?
Ou tout simplement vous souhaitez vous informer de l'évolution de l'EPS au lycée ?*

Venez témoigner, donner votre point de vue, et faire des propositions sur ce thème plus que d'actualité en cette période de crise sanitaire.

Ce serait tellement bien si nous étions nombreux !!

Jean-Paul POITOU

